



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction générale de l'enseignement scolaire

Service de la vie de l'élève et des établissements
Sous-direction des parcours éducatifs et des éducations transversales

Bureau de l'éducation artistique et culturelle

Affaire suivie par :

Sarah AKACHA

Tél : 01 55 55 95 15

Mél : sarah.akacha@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle

75357 Paris SP 07

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche

Service de la démocratie culturelle et des territoires

Bureau des temps de la vie

Affaire suivie par :

Aurélia VESPERINI

Tél : 01 40 15 76 78

Mél : aurelia.vesperini@culture.gouv.fr

182 rue Saint-Honoré

75001 Paris

Paris, le 22 juin 2026,

Le ministre de l'Éducation nationale,

La ministre de la Culture

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie

et à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des affaires culturelles

s/c de mesdames les préfètes et messieurs les préfets de région

Objet : Lancement de la 11^{ème} édition de Création en cours.

Initié en 2016 dans la dynamique des Assises de la jeune création, *Création en cours* est un programme national piloté par l'établissement public de coopération culturelle les Ateliers Médicis, avec le soutien du ministère de la Culture et en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, qui permet à de jeunes artistes de développer un projet de recherche et de création originale au sein d'écoles rurales ou éloignées de ressources culturelles.

Le programme articule trois enjeux :

- le soutien à la création et à l'insertion professionnelle de jeunes artistes, issus principalement de l'enseignement supérieur culture ;
- la transmission du processus créatif auprès des élèves, en lien avec le projet de l'artiste, dans le cadre d'un projet d'éducation artistique et culturelle ;
- la présence artistique dans les territoires prioritaires (territoires ruraux, quartiers de la politique de la ville et territoires d'Outre-mer).

Pour les jeunes artistes, *Création en cours* offre l'opportunité de développer un projet de création et de recherche et de le mettre en partage avec des élèves prioritairement de CM1 et CM2 au sein d'une école, durant au moins 20 jours, constituant ainsi une expérience professionnelle dans les champs de la création et de la transmission.

L'accompagnement de leur projet par les Ateliers Médicis et par les directions régionales des affaires culturelles et directions des affaires culturelles contribue également à leur professionnalisation.

Pour les élèves, *Création en cours* est un projet d'éducation à l'art et par l'art. Cette présence artistique au sein de l'école sur un temps long permet aux équipes pédagogiques de construire un projet ambitieux articulant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- une rencontre artistique de qualité ;
- une pratique individuelle et collective ;
- l'acquisition de connaissances dans les domaines des arts et de la culture.

Cette onzième édition du programme fait évoluer ses modalités de déploiement. **Cinquante projets** portés par de jeunes artistes issus de l'ensemble des champs artistiques et des esthétiques **seront soutenus, entre janvier et juillet 2027, au bénéfice d'élèves scolarisés dans des territoires prioritaires** pour le développement de l'offre culturelle, notamment les territoires ruraux, les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les Outre-mer.

Chaque académie accueillera une résidence mais le nombre de résidences soutenues sera ajusté, sans maintien systématique d'une résidence par département. Les académies concentrant le plus de territoires éducatifs ruraux pourront accueillir une seconde résidence. La région Île-de-France (territoire d'implantation des Ateliers Médicis, structure porteuse) concentrera 11 résidences. Le calendrier de l'appel à candidature sera également resserré.

Le cahier des charges ci-joint est destiné à être diffusé auprès des écoles. Celles-ci pourront faire part de leur motivation en répondant à un **appel à candidatures à partir de la plateforme ADAGE** (application dédiée à la généralisation de l'EAC), accessible pour tous les personnels de l'éducation nationale à partir de leur intranet. **Celui-ci ouvrira entre le 22 juin et le 30 septembre 2026.** Les équipes pédagogiques seront invitées à candidater en renseignant l'adresse électronique du conseiller pédagogique référent.

Le choix définitif des écoles répondant aux critères d'éligibilité, sur des territoires choisis en concertation avec les conseillers des DRAC ou DAC, est effectué par les délégations académiques à l'éducation artistique et culturelle (DAAC), lesquelles en assurent le pilotage académique, en prenant appui sur les avis des DASEN et IEN. **La liste des écoles sélectionnées sera transmise par les DAAC avant le 16 octobre 2026 à la DGESCO, qui en informera les Ateliers Médicis.** Les écoles sélectionnées en seront informées courant novembre 2026. Elles devront dès lors actualiser leur projet sur ADAGE.

Par ailleurs, après appariement des artistes et des écoles, les services des DRAC ou DAC, en lien avec les Ateliers Médicis, pourront accompagner les artistes sélectionnés en :

- identifiant sur les territoires les structures culturelles pouvant accompagner la professionnalisation des jeunes artistes, tant dans leurs projets de création que dans leurs projets de transmission auprès des scolaires ;
- favorisant la mise en relation avec les collectivités territoriales pouvant être partenaires du projet ;
- aidant les artistes à constituer un réseau de professionnels ;
- informant les artistes sur les différents dispositifs d'aide existants.

Nous savons pouvoir compter sur votre implication pour assurer la réussite de cette onzième édition de *Création en cours*.

Pour les ministres et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire



Caroline PASCAL

La directrice générale de la démocratie culturelle,
des enseignements et de la recherche



Isabelle CHARDONNIER